

# Appel à Candidature Bourses MixtAI 2025

## Introduction

L'institut DATAIA est l'institut de convergence français dédié aux sciences des données, intelligence artificielle et leurs impacts sociétaux. Il est au carrefour des technologies big data et de l'intelligence artificielle avec les autres disciplines, notamment les sciences humaines et sociales, pour une intelligence artificielle au service de l'humain. Sélectionné par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre des « Programmes d'Investissements d'Avenir », l'Institut DATAIA a pour vocation de regrouper et de structurer des expertises pluridisciplinaires pour mieux répondre à des enjeux majeurs des sciences des données, de l'intelligence artificielle et de leurs applications.

Le projet "Compétences et Métiers d'Avenir" (CMA) intitulé "Paris-Saclay AI Education Program" (SaclAI-School) de l'Université Paris-Saclay a pour but de développer une école de l'Intelligence Artificielle (IA) ambitieuse et innovante autour de formations pluridisciplinaires ou centrées sur l'IA. Il est piloté par l'Institut DATAIA, institut d'Intelligence Artificielle intégré à l'Université Paris-Saclay.

## Modalités de l'appel à candidature

L'appel à candidature pour la **bourse MixtAI**, organisé dans le cadre du CMA SaclAI-School de l'Université Paris-Saclay, propose des bourses aux étudiants et étudiantes inscrits en formation initiale à l'Université Paris-Saclay en BUT deuxième et troisième année, L2, L3, M1 et M2 (hors filières en alternance et apprentissage) dans des parcours en relation avec l'intelligence artificielle et les sciences des données ;

Ces bourses ont un double objectif de **favoriser un recrutement de grande qualité dans nos filières et favoriser la parité et la diversité, en lien avec la politique générale d'égalité des chances portée par l'Université Paris-Saclay.**

**Trente à cinquante** bourses pourront être attribuées (nouvelles attributions et renouvellement). Le montant annuel d'une bourse sera de **5 000,00 €** (cinq mille euros) pour un niveau Licence et **10 000,00 €** (dix mille euros) pour un niveau Master.

Elles **ne sont pas cumulables avec celles des autres programmes de l'Université Paris-Saclay** (Idex, FMJH, etc.).

Elles sont cependant cumulables avec les bourses non délivrées par l'Université Paris-Saclay : bourse du gouvernement Français, bourses campus France, Erasmus.

**Les bourses ne sont attribuées que pour une année.**

Cependant, les récipiendaires de L2/M1 pourront recandidater l'année suivante au titre du L3/M2 via une procédure dédiée (renouvellement), avec un dossier réactualisé.

Le renouvellement ne s'entend que si l'étudiant **demeure dans la même filière ; si changement de filière, l'étudiant devra recandidater sur la nouvelle filière choisie.**

## Périmètre

Cet appel est réservé aux étudiants qui seront inscrits à l'Université Paris-Saclay lors de la prochaine année universitaire (cf. liste des établissements membres en Annexe 1), aussi bien les étudiants et étudiantes déjà inscrits à Paris-Saclay (incluant les composantes universitaires, composantes écoles et universités-membres associées) que ceux et celles provenant d'autres établissements en France ou à l'étranger.

## Modalités de soumission

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le site de candidature, après proposition du ou de la responsable de parcours.

Le dossier devra contenir

- Une partie pédagogique (obligatoire) : un CV, une lettre de motivation, les relevés de notes des trois dernières années.
- Une partie sociale (optionnelle) qui pourra contenir selon le profil de l'étudiant :
  - (i) pour les étudiants boursiers du CROUS, l'attestation de bourse,
  - (ii) pour les étudiants non boursiers du CROUS et déclarant des revenus en France (eux ou leurs parents), le dernier avis d'imposition du foyer fiscal de référence,
  - (iii) pour les étudiants ne déclarant pas de revenus en France (eux ou leurs parents), la constitution d'un budget pour établir le reste à vivre ainsi que les pièces justificatives des ressources et des charges (factures, justificatif d'aide de la famille, attestation de virements réguliers, etc.) suivant un modèle téléchargeable sur le site de candidature.

**Chaque responsable de parcours** pourra recommander **jusqu'à 4 dossiers d'étudiants et d'étudiantes** de son parcours qui pourraient prétendre à une bourse SaclAI-School, **en précisant leur classement strict.**

## Modalités de sélection des candidatures

Les bourses seront attribuées sur deux types de critères :

- Critères académiques,
- Critères sociaux.

Ainsi, une partie des bourses sera réservée aux étudiants et étudiantes présentant **un dossier d'excellence**, indépendamment de tout autre critère.

Une autre partie sera réservée aux dossiers d'étudiants et étudiantes particulièrement méritants, présentant **un très bon dossier académique et dont les ressources sont modestes ou très modestes.**

Les critères sociaux de priorisation des demandes seront les suivants :

- Pour les étudiants boursiers du CROUS : l'échelon de bourse sera pris en compte.
- Pour les étudiants non boursiers du CROUS et déclarant des revenus en France : le quotient familial sera pris en compte.
- Pour les étudiants ne déclarant pas de revenus en France : le reste à vivre journalier sera pris en compte.

**Le jury tiendra compte du poids de l'enseignement de l'IA dans la formation.**

## Calendrier

Le jury décidera de l'octroi d'une bourse à partir des candidatures proposées par les responsables de formation suivant deux vagues :

### Vague renouvellement du **15 au 30 avril 2025 à 23h**

Renouvellement des bourses attribuées (pour celles attribuées en L2 et M1 l'année dernière).

### Vague nouvelles attributions du **1er au 15 mai 2025 à 23h**

Premières demandes (L2, L3, M1, M2),

*Nota Bene : **les candidatures en M1** seront considérées comme des **premières demandes**, même pour des personnes ayant bénéficié d'une bourse MixtAI en L3 cette année.*

Les décisions d'attribution des bourses seront notifiées le :

- **15 mai 2025** pour la vague renouvellement
- **02 juin 2025** pour la vague nouvelles attributions

## Engagements

### Vérification Assiduité étudiants et étudiantes

L'assiduité des étudiants et étudiantes dont les candidatures auront été retenues sera vérifiée deux fois dans l'année universitaire, aux mois de janvier et de mars afin de permettre le deuxième et le troisième versement de la bourse MixtAI en février et avril.

Les responsables de parcours ayant soumis ces candidatures **s'engagent à nous informer sur l'assiduité des étudiants et des étudiantes sur ces deux périodes ou à nous indiquer la personne à contacter pour cette vérification.**

### Communication

Toute communication (publication, présentation) devra obligatoirement mentionner le financement DATAIA :

*This research was supported by DATAIA convergence institute as part of the "Programme d'Investissement d'Avenir", (ANR- 17-CONV-0003) operated by [Partner] XXX*

## Contacts

Pour toutes vos questions concernant les bourses MixtAI :

Cristina Porlon, chargée de projet SaclAI-School ;

Alain Denise et Christine Keribin, responsables de la sélection des candidatures

[Bourses.saclai-school@universite-paris-saclay.fr](mailto:Bourses.saclai-school@universite-paris-saclay.fr)

## Annexe 1

### Liste des établissements membres de l'Université Paris-Saclay

#### Unités de Formation et de Recherche (facultés)

Droit  
Economie  
Gestion  
Médecine  
Pharmacie  
Sciences  
Sciences du Sport

#### Instituts Universitaires Technologiques

IUT de Cachan  
IUT d'Orsay  
IUT de Sceaux

#### Ecole d'ingénieur Universitaire

Polytech Paris-Saclay

#### Grandes écoles

AgroParisTech  
CentraleSupélec  
Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay  
Institut d'Optique Graduate School

#### Universités membre associées

Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE)  
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ)